rale; enfin la *Musique municipale*. Sur le parcours, plusieurs marches ont été jouées.
Le concert a obtenu un véritable succès, et la recette a été très fructueuse. Tout le monde loue la généreuse initiative prise par les *Enfants de la Lyre* et le concours si désintéressé et si précieux des sociétés qui ont répondu à leur appel.

Les obsèques de M. Auguste Maës, dont nous avons annoncé la découverte du corps, dans le canal, au quai de Boulogne, ont eu lieu à Wattrelos jeudi, à 4 heures de l'après midi. Plus de 1500 personnes ont suivi le convoi, parmi lesquels M. Vanoutrive, fabricant, chez qui le défunt était employé, et tout le personnel de la maison.
Dans une touchante allocution, M. le doyen a rappelé les mérites de M. Maës, dont la conduite était exempte de reproches, et a déclaré que le produit de l'offrande serait remis à sa malheureuse veuve.

Un accident au hameau du Crétinier. — M. Eugène Dekimpe, dit Houplime, entrepreneur au Ballon s'est fait, mercredi soir, plusieurs blessures à la tête, en tombant accidentellement de sa voiture. Après avoir reçu les soins d'un médecin, il a été reconduit à son domicile.

La fraude. — Les douaniers ont arrêté, jeudi, à un kilomètre de la frontière, deux jeunes garçons, Alphonse Tournemine, 16 ans, maçon à Hem, et Vincent Montagne 15 ans, bâcleur à Roubaix, qui étaient porteurs de deux ballots d'allumettes d'une valeur de 180 francs.

TOURCOING

Les institutions patronales. — Aux déclamations haineuses que les apôtres du socialisme lancent fréquemment ici contre tous ceux qui possèdent, dans le but de se créer une popularité parmi nos ouvriers, il est bon d'opposer les efforts sérieux tentés par les patrons en vue d'améliorer le sort des travailleurs.
Il y a quelques mois, deux membres distingués de la Société d'économie sociale de Paris, M. Picot, membre de l'Institut, et M. Delaire, secrétaire général de la société, ont visité plusieurs usines de nos deux villes.
Le dernier numéro de la revue *La Réforme sociale* contient une relation de ces visites: nous y trouvons un passage suivant relatif aux institutions patronales fonctionnant dans l'important établissement de MM. François Masurel frères de Tourcoing.
Assurances contre les accidents. — Tous les ouvriers sont assurés contre les accidents aux frais de MM. Masurel sans aucune retenue sur le salaire. Les soins médicaux et pharmaceutiques leur sont donnés gratuitement et, en cas d'incapacité de travail, ils reçoivent de la compagnie d'assurances la moitié de leur salaire ; les patrons complètent de leurs deniers la paye de la première semaine. Pendant l'année 1893, MM. Masurel ont payé pour primes à la compagnie La Providence, 2.800 francs 05; ils ont payé aux ouvriers pour demi salaire de la première semaine, 450 fr. 20, soit au total, 3.250 francs 20.
Prime aux ouvriers propriétaires de livrets de caisse d'épargne. — Les ouvriers propriétaires d'un livret de caisse d'épargne reçoivent une gratification annuelle égale au quart de la somme d'intérêts qui est portée sur leur livret. Cette gratification leur est payée en espèces sur la présentation du livret.
Don aux ouvriers et ouvrières qui se marient. — Tout ouvrier qui se marie et a un an de présence dans l'établissement, perçoit une somme de 50 fr. Les ouvrières dans le même cas, reçoivent 25 francs.
Don aux ouvrières accouchées. — Toute femme qui devient mère reçoit une indemnité de 40 fr. et 10 mètres de toile nécessaires à la confection de la layette. La condition du séjour est, comme précédemment, d'une année. Pour ces deux derniers objets il a été remis aux ouvriers et ouvrières, du 30 novembre 1890 au 30 novembre 1891, 1,845 fr. et 270 mètres de toile; du 30 novembre 1891 au 30 novembre 1892, 2,490 fr. et 310 mètres de toile; du 30 novembre 1892 au 30 novembre 1893, 2,710 fr. et 390 mètres de toile.
Association de secours mutuels. — Il a été fondé entre tous les ouvriers de MM. F. Masurel frères une association de secours mutuels, destinée à assurer aux ouvriers et ouvrières malades les soins du médecin, les médicaments gratuits et une indemnité hebdomadaire en espèces. Tout ouvrier sortant de l'établissement peut continuer à faire partie de l'association, pourvu qu'il paie régulièrement ses cotisations. Les ressources de la société sont assurées:
1° Par les cotisations; chaque sociétaire homme paye 0,40 par semaine; chaque sociétaire femme paye 0.30. MM. Masurel frères prennent à leur charge la moitié de cotisation des ouvriers travaillant chez eux, ce qui réduit le versement hebdomadaire à 0.20 pour les hommes et 0,15 pour les femmes; 2° Par le produit intégral des amendes infligées aux ouvriers pour mauvais travail, absence, etc.; 3° Par une allocation annuelle de 1.000 fr. fournie par MM. Masurel indépendamment des sommes ci-dessus. Les ouvriers malades et incapables de travailler reçoivent pendant trois mois et 9 francs pendant les trois mois suivants. Les femmes touchent respectivement 9 francs et 6 francs.
Passé ces délais le conseil d'administration composé d'ouvriers de l'établissement décide s'il y a lieu de continuer l'indemnité. Indépendamment des soins du médecin et la fourniture des médicaments, il a été versé en 1893, comme secours en espèces aux ouvriers, 5,708 fr. 20. Les amendes dont MM. François Masurel frères ont abandonné le bénéfice ont produit en 1893, pour la Société de secours, 684 fr. 90. De plus MM. Masurel ont versé en cotisations et allocation pendant cette année 6,[illegible] francs. La Société, qui n'a qu'un an et demi d'existence a actuellement en caisse 5,142 fr. 75. Elle compte 575 membres dont 176 hommes et 399 femmes.
Consultations médicales. — Deux fois par semaine un médecin se tient dans l'établissement même, à la disposition des ouvriers qui désirent le consulter sans qu'ils soient obligés de devoir arrêter le travail. Ces consultations sont entièrement gratuites. Les médicaments prescrits dans [illegible] sont à la charge de l'association de secours [illegible]
Caisse de retraite. — Enfin MM. Masurel frères ont décidé de greffer sur l'association de secours mutuels une caisse de retraite pour la vieillesse. Tout ouvrier ou ouvrière ayant passé au moins dix ans dans la Société et ayant atteint l'âge fixé par les statuts (55 ans) touchera une rente annuelle proportionnée au temps passé dans l'association. Cette question est décidée en principe. Elle recevra son application dès que les statuts actuellement à la préfecture auront été approuvés conformément à la loi. Il est d'ores et déjà bien entendu que les ouvriers membres de la Société de secours mutuels auront droit aux avantages de la caisse de retraite sans aucune cotisation supplémentaire.

Les fêtes du Centenaire. — *Réunion des troupes.* — Aujourd'hui samedi, à 8 heures 1/2, dans la grande salle des mariages, réunion des officiers et sous-officiers des troupes, pour l'habillement des hommes.
Adjudication des maisonnettes du camp. — Il a été procédé, vendredi, à 3 heures, ainsi que nous l'avions annoncé, à l'adjudication des maisonnettes du camp. La séance était présidée par M. Masurel-Six, assisté de MM. Didry-Dubrulle, conseiller municipal, et Georges Duvillier, président du Cercle des officiers.
M. Leplat-Desmet[illegible] avait offert pour la charcuterie A Saint-Antoine [illegible] 15.50; M. Richelin, pour le numéro 2, 50 95; pour les numéros 3 et 4, M. Ghesquières avait soumissionné au prix de 40 fr. chacun; pour le numéro 5, Mme veuve Demay, 50 fr.; et Emile Fourlignie 6.25 pour le numéro 6.
Mais ces différentes soumissions ont été en fin de compte sans objet; car M. Augustin Honoré, cafetier, rue de la Cloche, ayant offert pour l'ensemble des locaux 325 fr., somme supérieure aux offres en détail, a été déclaré seul adjudicataire.
Les affiches. — Le Comité a l'honneur d'informer le public que des affiches des fêtes du Centenaire sont à sa disposition au prix de 1,00 compris le timbre; s'adresser à M. Deplanque, concierge de la Mairie.
Convocations. — Les hommes faisant partie des chasseurs de Rosenthal et ceux de l'artillerie sont invités à se présenter dimanche 6 mai, à l'hôtel caserne des Sapeurs-Pompiers; les premiers à 8 h. 1/2 du matin ; et les seconds à 10 heures, pour l'essai des uniformes.
Un certain nombre d'hommes n'ayant pas répondu à l'appel du dimanche dernier, ont été rayés des listes ; pour combler les vides, ceux qui se sont fait inscrire en dernier lieu et qu'on n'avait pu tout d'abord admettre dans l'effectif, sont invités à se présenter dimanche à 11 heures 1/2 à la caserne des pompiers pour se faire incorporer, s'il y a lieu.
La cavalerie. — Les hommes appartenant à la cavalerie qui se sont ou non présentés dimanche dernier devront de nouveau se rendre dimanche prochain à la caserne des pompiers, munis, s'ils ne sont pas propriétaire de leurs chevaux, de l'attestation que leur monture restera bien à leur disposition.

Un souvenir du centenaire. — Il n'est rien tel qu'une médaille pour perpétuer le souvenir d'une fête, surtout quand cette fête rappelle un souvenir glorieux de notre histoire. M. Denis Grau fils a eu l'heureuse idée de faire frapper une médaille commémorative du centenaire de la bataille de Tourcoing. Cette médaille, en beau bronze, a un réel cachet artistique.
Sur une face, elle porte le blason de Tourcoing entouré des attributs du commerce et de l'industrie; sur l'autre, c'est la reproduction du monument élevé dans la grande avenue du jardin public, avec les mots en exergue : « Centenaire de la bataille de Tourcoing 1794, 18 mai, 1894 ». Cette belle médaille se vendra à un prix modique, 2 fr. 50. Nous sommes persuadé qu'elle sera accueillie très favorablement par le public.

Les fêtes de Jeanne d'Arc. — Nous avons déjà annoncé que le comité des œuvres de jeunesse se proposait d'organiser un punch à l'occasion de la fête de Jeanne d'Arc, le mardi 8 mai, à 8 heures du soir, rue du Sentier 25. On peut dès maintenant se procurer des cartes, au prix de 0.50 cent. au bureau des œuvres, rue du Sentier.
Le dimanche suivant 13 mai, grande fête en l'honneur de l'héroïne de Domrémy. Prix des places : Premières, 2 fr.; secondes, 1 fr.
Nous publierons prochainement le programme, qui sera des plus attrayants.

La fête de l'Ascension. — Cette fête religieuse a été célébrée avec beaucoup de solennité dans toutes les paroisses.
La cérémonie de l'Adoration perpétuelle avait lieu dans la Chapelle de l'Institution du Sacré-Cœur. Au salut, M. l'abbé Bonnet a prononcé un très beau sermon sur la fête du jour.

Le transfert du Bureau de Bienfaisance. — La Commission administrative informe les intéressés que le secrétariat de l'administration charitable sera, à partir de mardi 8 mai prochain, transféré dans les nouveaux locaux, rue du Collège.
Jusque nouvel avis, les consultations médicales et les distributions de produits pharmaceutiques continueront à être faites dans l'ancien établissement rue Nationale (Hôtel-Dieu.)

Convention franco russe. Par décision du département des douanes de Russie, le droit de réclamation contre les stipulations des douanes russes concernant la tarification et les amendes pour déclarations inexactes est étendu aux expéditeurs dans les mêmes conditions qu'aux déclarants.
Les Français sont admis à libeller leurs réclamations en langue française.
(Communiqué par le Président de la Chambre de commerce de Tourcoing.)

Ecole industrielle. Les élèves du cours de chauffeurs, accompagnés de leur professeur, M. L. Letombe, visiteront le dimanche 6 mai l'usine de MM. Philippe Lamourette et Leroux frères, rue de la Blanche-Porte. Réunion à l'école, rue du Casino, 66, à 10 heures 1/2.

Le championnat tourquennois. — Nous apprenons que le championnat vélocipédique tourquennois sera couru dimanche 6 mai, sur le lieu dit Pavé de Bondues.

Ménagères! — Goûtez le *délicieux beurre* de la grande laiterie d'Oostcamp à **3 fr. 50** le kilog.
Dépôt chez Tanghe-Verdonck, rue de l'Hôtel-de-Ville, 4, Tourcoing. 76573

Le danger d'une pipe mal éteinte. — Jeudi, vers 10 heures du soir, Pierre Helemont, âgé de 74 ans, demeurant rue de la Makellerie, au Blanc-Seau, avait mis dans la poche de sa capote sa pipe qu'il avait allumée avant de rentrer chez lui et sans avoir pris la précaution de s'assurer qu'elle était entièrement éteinte. Il alla se coucher et posa ses vêtements sur une chaise. A peine était il au lit qu'il s'aperçut que ses effets étaient en feu. Il appela au secours et, aidé de M. Alphonse Benoit, rue de Mouveaux, il se rendit maître de ce commencement d'incendie.
On tremble en pensant que le vieillard aurait pu s'endormir sans s'apercevoir de l'accident.

Arrestation d'un maître fraudeur. — Un sieur Louis L..., maître fraudeur bien connu, avait été condamné à Lille à deux mois de prison sur la dénonciation d'un jeune fraudeur qui, après avoir été capturé, avait déclaré qu'il était à la solde de L... Celui-ci avait appelé à Douai de la décision du Tribunal de Lille, mais le jugement avait été confirmé. Comme il ne s'était pas rendu dans les délais voulus pour subir sa peine, il a été arrêté par ordre du Parquet, jeudi, à la pointe du jour, à son domicile.

Un chien enragé. — Jeudi matin, en passant boulevard Gambetta, le garde-champêtre Delnatte fut informé par Mme Pierre Roux que son chien paraissait être devenu *mauvais*, depuis mardi dernier et qu'il venait de mordre la servante au pied. Le chien était alors sur la rue. Le garde parvint non sans peine à le faire rentrer; il s'approcha alors pour l'attacher, mais l'animal essaya de le mordre. M. Delnatte alla alors chercher un revolver dans le voisinage et l'abattit de deux balles.
Le chien a été soumis à l'examen de M. Ansar, vétérinaire.

Réveil désagréable. — *Singulière aventure.* — Un ouvrier tisserand, Jules C..., était entré jeudi soir dans la maison en construction de M. Christory-Jacquart, rue Nationale. Croyant être dans sa chambre, il s'était déshabillé entièrement. Or, le matin il ne retrouva ni pantalon, ni chapeau, ni chaussettes, ni porte-monnaie !
Il a emprunté des effets dans le voisinage pour aller faire les déclarations au poste !

Société des Anciens militaires de Tourcoing. — Dimanche prochain, 6 mai, visite solennelle à la tombe du général Faidherbe. Réunion au siège de la société, à deux heures du soir. Les sociétaires désireux d'y participer sont invités à se faire inscrire avant samedi soir, chez M. Edouard Cau, rue Nationale.

Un enfant blessé par une voiture. — Vendredi matin un jeune garçon de 9 ans 1/2, Jean Leroy, demeurant à Wattrelos, sortait de l'église St-Christophe au moment où passait une voiture de place contre la bordure du trottoir; le pied de l'enfant ayant glissé dans le ruisseau fut atteint par la roue. M. le docteur Dewyn, qui a été aussitôt appelé à donner des soins au pauvre petit, n'a pas constaté de fracture, mais seulement de fortes contusions Jean Leroy a été reconduit chez ses parents en voiture de place.

Un commencement d'incendie. — Dans la nuit de jeudi à vendredi, chez M. Carlos Delobel, marchand de légumes rue des Phalempins, le poêle, par trop chauffé, avait communiqué le feu aux boiseries de la cheminée. On s'en aperçut heureusement à temps. Les dégâts sont peu importants. Il y a assurance à la compagnie « Le Soleil. »

Importante capture de fraude. — Jeudi soir, les préposés du bureau de Risquons-Tout ont arrêté le nommé Edouard Lepers, âgé de 36 ans, tisserand, demeurant à Marquette-lez-Lille, porteur de 30 kil. de poivre en grains, valeur 120 fr.

Linselles. — *Réunion du Conseil municipal.* — Le conseil municipal de la commune de Linselles est convoqué pour le dimanche 6 mai, à 9 heures du matin.

Halluin. — *La fête de Jeanne d'Arc.* — Le comité de la fête adresse aux habitants l'appel suivant :
« La France entière s'apprête à célébrer la fête de Jeanne d'Arc qui délivra notre pays du joug de l'étranger.
» Le mardi 8 mai, les Halluinois s'uniront sans distinction de partis pour honorer dans un même sentiment de reconnaissance l'héroïque fille du peuple, la libératrice de la Patrie, et pavoiseront ce jour-là leurs maisons. »

Bondues. — *Vol à la vrille.* — En se levant jeudi matin, M. Antoine Crepel, charcutier sur la place, à Bondues, a trouvé sa porte grande ouverte: des malfaiteurs s'étaient introduits chez lui en perçant des trous de vrille à la hauteur de la serrure et des verrous, moyen si souvent employé depuis plusieurs années à Tourcoing et à Mouveaux.
Les malfaiteurs se sont emparés d'une somme d'environ 5 francs qu'on avait laissée dans le tiroir du comptoir et ont emporté pour 25 à 30 fr. de lard.
Ils ont également tenté de pénétrer dans la maison voisine, chez M. Omez-Crépel, marchand tailleur; mais là la porte est munie d'une chaîne de sûreté et ils n'ont pu venir à bout de l'ouvrir.
Si on usait partout de la même précaution les vols à la vrille ne seraient plus possibles.
— *Tentative de vol chez un octogénaire.* — Mercredi dernier, vers 11 heures du soir, M. Pierre Liétart, âgé de 80 ans, demeurant à Bondues, hameau de la Briqueterie, ayant entendu du bruit dans son étable se leva et alla voir ce qui se passait. A peine avait-il entr'ouvert la porte qu'il était bousculé par un individu qui prit la fuite à toutes jambes dans la direction de Linselles.
Dans sa précipitation à se sauver l'homme laissa tomber sa casquette et il ne s'arrêta pas pour la ramasser. On espère que cette pièce à conviction aidera à le faire connaître.

Roncq. — *Un enfant retrouvé.* — Nous avons dit avant-hier qu'un petit garçon âgé de trois ans et demi avait été trouvé au hameau du Pied de-Bœuf. Cet enfant a été réclamé le lendemain par ses parents habitant Roubaix, à qui il a été remis.

LILLE

M. Pasteur à Lille. — On annonce que M. Pasteur viendra à Lille, le 29 mai ; il sera accompagné de MM. Bertrand, Aucoc, Tisserand, d'Eichthal, membres de l'Institut, et de son gendre, M. Vallery-Radot. Une conférence publique aura lieu le soir.
Un comité vient de se former à la Société industrielle pour préparer la réception de l'illustre savant.

L'incident de l'imprimerie Danel. — Vendredi, à deux heures, les délégués de la Société typographique lilloise ont eu avec M. Léonard Danel l'entrevue que nous avions annoncée relativement à l'emploi des femmes comme compositrices.
M. Léonard Danel a déclaré aux délégués qu'il ne pouvait consentir à accéder à la demande qui lui avait été adressée; que cependant, pour le moment, il n'augmenterait pas le nombre des ouvrières qu'il occupe dans ses ateliers de Loos, à des travaux spéciaux étrangers à la région du Nord, mais qu'il se réservait la possibilité, si l'importance des travaux de cette catégorie venait à s'accroître, d'augmenter proportionnellement son personnel de femmes.
Les délégués se sont alors retirés. Les choses en sont là pour le moment. Nous ne pouvons que regretter qu'un accord n'ait pu intervenir.

Vol à Lille. — MM. Delaunay et Bailly, fabricants de stores, 5, rue Jean Roisin, ont été victimes jeudi après-midi pendant leur absence d'un vol avec effraction. Un de leurs employés, Alberty, âgé de 20 ans, né à Libourne s'est emparé de 1,271 francs. Il a pris la fuite. Une enquête est ouverte.

CONSEIL MUNICIPAL DE ROUBAIX

Séance du vendredi 4 mai 1894
(Compte-rendu sommaire du *Journal de Roubaix*)
Présidence de M. H. CARRETTE, maire

La séance est ouverte à 8 heures 25.
M. LE MAIRE procède à l'appel nominal.
Présents : MM. Olivier Branquart, Joseph Trannoy, Hervé Milbéo, Achille Lepers, Adolphe Desobry, Julien Coutelier, Henri Vandeputte, Louis Carpentier, César Vanmullen, Adolphe Coupez, Jules Bouchière, Henri Therin, Victor Petit, Joseph Deletrez, Charles Nys, Emile Poulain, Emile Dubrulle, Désiré Wichart, Alphonse Morel, Gustave Ghiot, Alfred Duburcq, Arthur Demailly, Jean-Baptiste Wilfart, Désiré Penant, Pierre Cnudde, Victor Lefebvre.
Absents : MM. Louis Chevalier, Emile Wattel, Paul Rose, Charles Stienne, Louis Selosse, Victor Poulain, Gustave Derzelle.

L'éloge de M. Duquennoy

M. LE MAIRE annonce l'ouverture de la session ordinaire de mai 1894, en exécution de l'arrêté préfectoral, en date du 30 avril dernier; puis il s'exprime ainsi :
« Messieurs, j'ai le bien douloureux devoir de vous annoncer aujourd'hui la mort de notre très sympathique collègue Jean-Baptiste Duquennoy, dont la solide constitution n'a pu triompher des atteintes d'une cruelle maladie.
» Par le soin qu'il apportait à examiner et à discuter toutes les affaires municipales, de même que par l'exactitude avec laquelle il assistait à toutes nos réunions, Duquennoy occupait parmi nous une grande place.
» Il s'imposait, d'autre part, à l'affection de tous par sa franchise, sa droiture, et l'aménité de son caractère.
» Qu'il me soit permis de rendre hommage à son souvenir, en saluant, au nom du Conseil municipal, sa dépouille mortelle des regrets sincères que sa fin prématurée nous cause à tous.
» Je propose de lever la séance en signe de deuil. »
Cette proposition est adoptée à l'unanimité.
M. LE MAIRE invite le Conseil à assister aux funérailles de M. Duquennoy, qui auront lieu dimanche, à quatre heures de l'après-midi.
La séance est levée à huit heures trente-cinq.

Concerts et Spectacles

L'Association amicale des Anciens élèves des Frères offrira, à ses membres honoraires, le lundi 7 courant, à sept heures, dans la salle des fêtes, 90, rue des Longues-Haies, une soirée récréative où le beau drame, « Jeanne d'Arc », de M. Baju sera représenté. Les membres honoraires qui désirent retenir leurs places peuvent s'adresser à l' « Union », 90, rue des Longues-Haies, où le plan de la salle sera déposé. On y trouvera également des cartes aux prix suivants : Places réservées, 2 fr. ; premières, 1 fr ; secondes, 0.50 c. Le nombre des places étant excessivement limité, les personnes qui désirent assister à cette soirée feront bien de prendre leurs cartes au plus tôt.

Tourcoing. — *Le spectacle concert des « Meli-Melo » de Roubaix* a été pour ce club qui compte tant d'excellents artistes, un incontestable succès. C'était la première fois que les *Meli-Melo* se faisaient entendre à Tourcoing.
La salle des fêtes de la place Leverrier regorgeait de spectateurs qui, après avoir applaudi l'orchestre, ont prouvé leur satisfaction aux artistes qui, chacun dans son genre, ont tous contribué à faire établir nettement à Tourcoing la réputation que le club s'est acquise à Roubaix.
Chants, monologues, gymnastique, scènes comiques, poses de marbre, chansonnettes, tout a été irréprochable. Un grand ballet villageois a été le *clou* de ce spectacle dont on gardera, à Tourcoing, un excellent souvenir.

Hippodrome-Théâtre

GRAND CIRQUE INTERNATIONAL SOUS LA DIRECTION DE M. SAM LOCKHART
Pour les dernières représentations, aujourd'hui samedi 5 mai 1894.
GRANDE SOIRÉE POPULAIRE
offerte aux ouvriers.
GRANDE TOMBOLA GRATUITE — *100 francs en or.* — En 5 lots: 1er lot : 50 fr.; 2e lot, 20 fr.; 3e lot, 10 fr.; 4e lot, 10 fr.; 5e lot, 10 fr.
Demain dimanche, à 3 heures après-midi
GRANDE MATINÉE ENFANTINE
Entrée gratuite pour les enfants, c'est-à-dire que chaque personne pourra amener gratuitement un enfant à la matinée.

TRIBUNAUX

Tribunal correctionnel de Lille. — *Audience du vendredi 4 mai.* — DISPARITION D'UN COFFRET. — M. Deleglise, cabaretier et fripier à Roubaix, rue des Longues-Haies, avait chez lui, en qualité de locataire, un certain Pierre Bosteels, menuisier, âgé de trente-cinq ans. Or, l'un des derniers jours de février, Bosteel disparut et ne revint pas à son logement, sans avoir averti en quoi que ce soit M. Deleglise.
Ce dernier eut l'explication de cette fugue subite quand il eut constaté que dans sa chambre à lui, n'existait plus un coffret renfermant plusieurs billets de banque, des espèces et des reconnaissances du Mont de Piété. La valeur de l'argent volé était de 450 francs. Quand la plainte fut déposée, il était trop tard, le locataire ayant vraisemblablement gagné la Belgique. Bosteels est néanmoins cité, mais ne comparaît pas; il est condamné par défaut à quinze mois de prison.
UN GAMIN QUI PROMET. — Après avoir entendu la déposition de la plaignante Marie Ovare, ouvrière à Halluin, qui raconte avoir été poursuivie à coups de pierre par le jeune Romain Parent, âgé de 14 ans à peine, le Président demande au prévenu : « Accusé vous avez dit de vilaines injures à cette fille? »
Oui, répond sans broncher le petit Romain.
— Puis, ajoute le Président, vous avez jeté des cailloux.
— Oui, continue avec assurance l'enfant.
— Eh bien! mais... fait observer le magistrat, vous avez l'air de trouver cela tout naturel ?...
Est-ce du cynisme ? — ou de l'inconscience ? — C'est sans doute ce dernier système qu'adopte le Tribunal, car Romain Parent est remis à son père, non sans que son père n'ait eu des reproches à essuyer sur son peu de surveillance et sans que le gamin n'ait eu à entendre une verte semonce du Président, qui menaça de l'envoyer en correction jusqu'à dix-huit ans, s'il persistait dans cette voie.
TOUJOURS LE COUTEAU. Les frères Colin et les frères Comparé sont depuis longtemps ennemis ; or, dernièrement, les Comparé Auguste et Edmond, âgés de dix-sept et vingt-et-un ans, accompagnés de deux autres camarades, Fréderic Hostyn, vingt-quatre ans, et Gustave Vandecaveye, tombèrent à bras raccourcis sur leur bête noire, les « Colin » et jouèrent du couteau.
La scène se passait à la sortie de l'estaminet du Cheval Blanc, à Roncq, l'un des premiers jours du mois d'avril, dans la soirée : les deux frères Colin furent mis dans un triste état, et, comme ils avaient reconnu leurs agresseurs, les Comparé et Hostyn furent bientôt arrêtés; Vandecaveye avait eu le temps de mettre la frontière entre lui et la justice française.
Ils ne comparaissent donc qu'à trois : ils sont en détention depuis un mois. Il est décidé que Vandecaveye sera assigné à nouveau. Quant aux inculpés présents ils sont jugés coupables : Edouard et Auguste Comparé recueillent chacun trois mois de prison ; quant à Hostyn, il lui est infligé quarante jours.
LA FRAUDE. — Arrêtés sur le territoire de Wattrelos, Dallongeville, 48 ans, et Rosalie You, 12 ans, sont condamnés le premier à seize jours et cinq cents francs d'amende, la seconde à cinq cents francs d'amende seulement. Ayant quant à la prison été acquittée comme mineure de seize ans.
AMATEUR DE POULE. — M. Vouters, cultivateur à Halluin, avait, dans le mois d'avril dernier, surpris un individu qu'il connaissait, Emile Dumortier, tisserand au moment où il emportait une de ses poules. Il l'avait poursuivi sans l'atteindre : sur sa plainte, Dumortier, qui a vingt-cinq ans, avait été, par défaut, condamné à trois mois ; il n'avait pu, paraît-il, pénétrer chez M. Vouters qu'en forçant la clôture.
Emile Dumortier avait fait opposition à ce jugement et à l'audience fixée à ce jour, il ne comparaît pas encore ; le Tribunal le déboute de son opposition et maintient contre lui le jugement.
POUR INFRACTION A LA LOI sur la déclaration des étrangers, M. Gutgheber, à Roubaix, 10 francs d'amende.

Cour d'appel de Douai. — *Audience du jeudi 30 avril.* — L'AFFAIRE GRAWITZ. — L'avocat-général Blondel a donné aujourd'hui ses conclusions. Elles se résument ainsi :
C'est à bon droit que la première chambre a été saisie. Son président, sans doute, a reçu d'elle le pouvoir de remplacer les experts qui refusent, mais il ne pouvait trancher seule la question contentieuse de savoir s'il y a lieu de nommer trois ou seulement deux experts nouveaux.
M. Villiers, ne s'étant pas présenté pour prêter serment aux jour et heure indiqués, doit, aux termes de l'art. 316 du Code de procédure civile, être remplacé comme les deux autres experts. En raison des déclarations de non acceptation qu'il a faites avec eux, il faut, quant à présent, le considérer comme opposant un refus. La Cour peut seulement lui conférer à nouveau la même mission.
Elle n'a pas besoin de renvoyer devant son président, pour la désignation des experts nouveaux. Elle peut les choisir elle-même. En conférant au magistrat qui la préside une délégation de ses pouvoirs, elle ne s'est pas dessaisie de ses droits.
Quant à la prescription, M. l'avocat général estime que c'est à tort que les teinturiers et fabricants de Roubaix-Tourcoing voudraient l'opposer à M. Grawitz.
Sans doute, l'action publique résultant d'un délit de contrefaçon se prescrit par trois ans; sans doute encore, l'action civile se prescrit par le même laps de temps que l'action publique (art. 637 et 638 du code d'instruction criminelle); sans doute aussi, après l'arrêt du 10 juin 1890, il s'est écoulé plus de trois années sans aucune exécution dudit arrêt et sans aucun acte de procédure devant la Cour de Douai.
Mais, pendant ces trois ans, l'action civile n'a pas été abandonnée; elle s'est continuée et perpétuée devant la Cour suprême, par le pourvoi de M. Grawitz, l'arrêt d'admission de la chambre des requêtes et enfin l'arrêt de cassation partielle du 4 juillet 1893.
Les actes de la procédure de cassation ont interrompu la prescription de l'action civile. Parmi les actes interruptifs, figure notamment la signification du mémoire faite pour M. Grawitz et en son nom.
Audience du mercredi 2 mai. — ACCIDENT A ROUBAIX — MM. Motte et Meillassoux frères, teinturiers-apprêteurs à Roubaix, ont, dans leurs ateliers, des bacs contenant à l'état liquide les produits chimiques propres à la teinture des étoffes.
Celles-ci s'enroulent sur un cylindre dont le mouvement de rotation rapide les plonge alternativement dans le liquide et les ramène à la surface. Elles se composent de pièces de tissus cousues les unes au bout des autres, de façon à former des bandes continues, longues de 80 mètres environ, rangées sur le rouleau les unes à côté des autres. Chacune de ces bandes passe séparément entre les dents d'un peigne fixé en face du rouleau.
Souvent il arrive que ces bandes mouillées se tordent comme des cordes et se nouent durant la marche. Arrivés au peigne, les nœuds ou bouchons ne peuvent passer entre les dents: ils soulèvent le peigne et la machine s'arrête.
L'ouvrier surveillant dénoue alors les nœuds ou bouchons. Il amène à lui la bande sur le bord de la cuve, jusqu'à ce qu'il ait trouvé le point de torsion qu'il doit faire disparaître. Ce travail s'opère en avant ou en arrière du bac qui est élevé de 1m85 au-dessus du sol.
Lorsque les pièces d'étoffes ont circulé trois heures dans le bain, elles en sont retirées par l'ouvrier avec une perche, et véhiculées sur une brouette, jusqu'à l'atelier voisin.
Le 25 janvier 1892, le jeune Stevens, de Croix, était préposé à la surveillance de deux cuves. Après son déjeuner, il était retourné à son travail, lorsqu'on l'entendit pousser un grand cri. On accourut aussitôt et on le trouva plongé dans un bac dont le liquide composé des produits chimiques de teinture, était chauffé à une température de plus de cent degrés. Il était horriblement brûlé et succombait peu d'heures après. Il n'avait que 14 ans.
Comme il était seul au moment de sa chute, il n'a pas été possible de préciser comment elle s'était produite. On suppose qu'en se penchant au-dessus de la cuve pour ramener à lui l'étoffe qui s'était nouée, il aura glissé.
Son père, Maximilien Stevens, peintre à Croix, a fait assigner MM. Motte et Meillassoux, devant le tribunal civil de Lille. Il leur a réclamé 25,000 fr. de dommages-intérêts.
Le tribunal commit un expert auquel il donna la mission de rechercher les causes et circonstances de l'accident. Sur le vu du rapport, il a, le 19 janvier 1893, rendu le jugement suivant :
Il y avait des défectuosités dans l'installation de l'outillage. En effet, l'expert a constaté que, dans divers établissements similaires, une disposition moins dangereuse de la cuve. On pouvait notamment munir le bord de la cuve d'une tablette destinée à soutenir le corps et à obvier au danger d'une chute.
Les patrons ont, pour obligation, de veiller à la sûreté de leurs ouvriers. Cette obligation est plus rigoureuse, quand ceux-ci sont des enfants. En conséquence, les premiers juges ont condamné MM. Motte et Meillassoux à payer à M. Stevens père une somme de 2000 francs.
Ce dernier a interjeté appel; il demande à la Cour d'élever le chiffre des dommages-intérêts. Les teinturiers, de leur côté, forment appel incident; ils prétendent devoir être dégagés de toutes responsabilités.
Le bac à teinture, disent-ils, était installé dans des conditions normales. Les inspecteurs du travail dans les manufactures n'ont, dans aucun de leurs rapports sur l'usine Motte, soulevé de critiques sur l'installation des bacs ou les conditions du travail des enfants. Quant aux modifications proposées par l'expert, ou bien elles ne sont pas compatibles avec les nécessités du travail, ou bien elles n'augmenteraient en rien la sécurité des ouvriers.
Le ministère public a conclu à une augmentation des dommages-intérêts, s'appuyant notamment sur ce qu'il est interdit aux teinturiers d'employer dans les locaux où se trouvent des matières toxiques, des enfants au-dessous de seize ans. (Décret du 14 mai 1875, art. 2).
L'affaire est en délibéré.

NOUVELLES MILITAIRES

Dispenses au titre des industries d'art. — Le jury d'Etat départemental, chargé d'examiner les jeunes gens habitant le département, qui réclament la dispense prévue par l'article 23 de la loi du 15 juillet 1889, au titre des industries d'art, se réunira à la préfecture le samedi 19 mai 1894, à dix heures du matin.
Sont admis à ces examens : 1° les jeunes gens de la classe 1893, à l'exception de ceux qui seraient déjà sous les drapeaux comme engagés; 2° les jeunes gens ayant atteint ou devant atteindre l'âge de 18 ans avant le 1er novembre 1894, qui demanderaient à contracter l'engagement de trois ans avec faculté d'envoi en congé au bout d'une année de présence sous les drapeaux. Les candidats qui n'auraient pas encore adressé leur demande à la préfecture doivent l'envoyer dans le plus bref délai et au plus tard le 10 mai, accompagnée des pièces réglementaires.

NORD

Cour d'assises du Nord. — Voici une nouvelle liste d'affaires pour la prochaine session des assises : 7e affaire. Edouard Joseph Marlo, 28 ans, ouvrier tisseur à Roubaix ; tentative d'assassinat à Roubaix, le 2 mars dernier, par un anarchiste, sur son ancien patron, M. Florimond Cauchies, tisseur.— 8e affaire. Zéphir-Alexandre Devoye, 30 ans ; Louis Charles Joseph Pinchon, et René-Juvénal Debatis, 29 ans, tous trois sans profession ni domicile ; vol au presbytère de Jolimetz et tentative de meurtre par Devoye, sur les personnes qui le poursuivirent. — 9e affaire. Albert Manouvriez, 26 ans, forgeron à Valenciennes: vol qualifié à Anzin, à la fabrique de chaînes de M. Turbot — 10e affaire. Joseph Edmond, 32 ans, chanteur ambulant, et Emma Oeschger, 28 ans, tous deux sans domicile fixe; fabrication et émission de fausse monnaie à Lille.
Rexpoëde. — *Mort de l'ancien curé de Spycker.* — Nous apprenons la mort de M. l'abbé Armand-Laurent Deschodt, ancien curé de Spycker.
M. l'abbé Deschodt est décédé le 1er mai à Rexpoëde, où il s'était retiré depuis le 27 février 1878.
Le scandale de Coudekerque. L'instituteur laïque Violette a été interrogé de nouveau jeudi. Onze enfants qui fréquentaient son école ont été également entendus.
L'école que dirigeait Violette a été fermée.

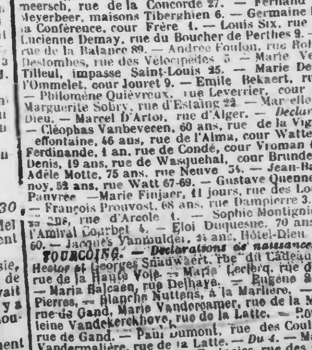

ETAT-CIVIL. — ROUBAIX. — *Déclarations de naissances du 3 mai.* — Germaine Dumoulin, rue Charlemagne. — Félix Vanoost, rue Jacquart.— Fernand Vanderdonckt, rue de l'Ommelet. — Vitaline Hespel, rue de Condé. — Raymond Soens, rue Meyerbeer. — Joseph Prouvost, rue du Grand-Chemin. — Aimé Destoop, rue de Soubise. — Eléonore Richet, rue de la Planche Trouée. — Jeanne Beghin, rue de la Redoute. — Suzanne Hurez, rue de l'Epeule. — Marie Delaere, rue Bayart — Julie Segard, rue Lannes. — *Du 4 mai.* — Fernand Van Haelemeersch, rue de la Concorde 27. — Fernand Bassillière, rue Meyerbeer, maisons Tiberghien 6. — Germaine Dhondt, rue de la Conférence, cour Frère 1. — Louis Six, rue Voltaire 93. — Lucienne Demay, rue du Boucher de Perthes 9. — Arthur Kindt rue de la Balance 89. — Andrée Foulon, rue Rohan 31.—Louise Destombes, rue des Vélocipèdes 5. — Marie Verpoort, rue du Tilleul, impasse Saint-Louis 25. — Marie Desmettre, rue de l'Ommelet, cour Jouret 9. — Emile Bekaert, rue du Hutin 40. — Philomène Quièvreux, rue Leverrier, cour Bernard 25. — Marguerite Sobry, rue d'Estaing 22. — Marcelle Chantry, Hôtel Dieu. — Marcel D'Artoi, rue d'Alger. — *Déclarations de décès.* — Cléophas Vanbeveeen, 60 ans, rue de la Vigne 105. — Marie [illegible]effontaine, 46 ans, rue de l'Alma, cour Wattel 15. Théophile Ferdinande, 1 an, rue de Condé, cour Vroman 12. — Alexandre Denis, 19 ans, rue de Wasquehal, cour Brundeloir. — *Du 4* — Adèle Motte, 75 ans, rue Neuve 54. — Jean-Baptiste Duquennoy, 52 ans, rue Watt 67-69. — Gustave Quennesson, 47 ans, rue Pauvrée —Marie Finjaer, 11 jours, rue des Longues-Haies 159 — François Prouvost, 68 ans, rue Dampierre 3. — Marie Hubert 22 ans, rue d'Arcole 1. — Sophie Montignie, 94 ans, rue de l'Amiral Courbet 4. — Eloi Duquesne, 70 ans, rue de Lannoy 60. — Jacques Vanmoulder, 34 ans, Hôtel-Dieu.
TOURCOING. — *Déclarations de naissances du 3 mai.* — Hector et Georges Snauwaert, rue du Cadeau. — Léon Allard, rue de la Haute Voie. — Marie Leclercq, rue de la Haute Voie. — Maria Balcaen, rue Delhaye. — Eugène Saerens, rue des 3 Pierres. — Blanche Nuttens, à la Marlière. — Marcel Depape, rue de Gand. — Marie Vandercamer, rue de la Malcense. — Madeleine Vandekerckhove, rue de la Latte. — Romain Wintmans, rue de Gand. — Paul Dumont, rue des Coulons. — Germaine Vandermalière, rue de la Latte. — *Du 4.* — Marie Fremaux, rue de la Ferme. — Fernande Espinoies, rue des Carliers. — Henri Mestdag, rue de Gand.— Marie Verhaeghe, rue du Moulin-Fagot. — *Déclarations de décès.* — Maurice Verburgh, rue de la Ferme. — Marie [illegible], rue de la Croix-Rouge. — Marie — Marceline Wastyn, 8 mois, [illegible] — *Du 4.* — Maria Knockaert, 8 [illegible] Leclercq, 1 jour, rue Haute. — Clémence Liétaer, 31 [illegible] 3 mois, rue Chêne-Houpline. — Marie Honoré, 10 mois, Chemin Illeuse, rue de la Potente. — Marie Lessens, 8 mois, au Blanc-Seau — des Carliers. — Antoine Lessens, 3 jours, rue Cadeau. — Germaine Millecamps, 9 mois, rue des Verolois.

CONVOIS FUNÈBRES & OBITS

Les amis et connaissances de la famille DAZIN-MOTTE qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Dame Adèle MOTTE, veuve de M. Clément DAZIN, pieusement décédée à Roubaix, le 2 mai 1894, dans sa 76e année, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Vigiles qui seront chantées le samedi 5 courant, à 6 heures, à la Messe de Convoi qui sera célébrée le dimanche 6, à 8 heures 1/2, et aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le lundi 7 dudit mois, à 10 heures, en l'église Saint-Martin, à Roubaix. L'assemblée à la maison mortuaire, rue Neuve, 54.

Les amis et connaissances de la famille DUQUENNOY-DELOBEL, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Monsieur Jean Baptiste DUQUENNOY, conseiller municipal, décédé à Roubaix, le 3 mai 1894, dans sa 53e année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Salut solennels, qui auront lieu le dimanche 6 courant, à 4 heures, en l'église Saint Sépulcre, à Roubaix. L'assemblée à la maison mortuaire, rue Watt, 69.

Les amis et connaissances de la famille DUQUESNE-FRANÇOIS qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Monsieur Eloi François-Joseph DUQUESNE, veuf de Dame Julie-Henriette FRANÇOIS décédé à Roubaix, le 4 mai 1894, dans sa soixante-et-onzième année, administré du Sacrement de l'Extrême Onction, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu, et de bien vouloir assister à la Messe de Convoi, qui sera célébrée le dimanche 6 courant, à 9 h. et aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le lundi 7 dudit mois, à 9 heures 1/2, en l'église Sainte Elisabeth, à Roubaix. Les Vigiles seront chantées le même jour, à 5 heures. L'assemblée à la maison mortuaire, rue de Lannoy, 60.

Les amis et connaissances de la famille SOYEZ-MONTIGNIES, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Dame Sophie MONTIGNIES, veuve de M. Jean-Baptiste SOYEZ, décédée à Roubaix, le 4 mai 1894, à l'âge de 94 ans, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Salut Solennels, qui auront lieu le dimanche 6 courant, à 4 heures, en l'église Saint-Jean Baptiste, à Roubaix. L'assemblée à la maison mortuaire, rue Courbet, 4.

Les amis et connaissances de la famille HELBIG-DESFONTAIGNE, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Mathilde HELBIG, décédée à Roubaix, le 4 mai 1894, à l'âge de 5 ans et 6 mois, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu, et de bien vouloir assister aux Convoi et Salut d'ange Solennels, qui auront lieu le dimanche 6 courant, à 4 heures, en l'église Notre-Dame, à Roubaix. L'assemblée à la maison mortuaire, rue d'Alma, cour Decock, 10.

Un Obit Solennel Anniversaire sera célébré au Maître-Autel de l'église du Très-Saint-Rédempteur, à Roubaix, le mardi 8 mai 1894, à 10 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Mademoiselle Marie-Josèphe CATTELIN, décédée à Roubaix, le 6 mai 1893, à l'âge de soixante-dix-sept ans, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit solennel du Mois sera célébré en l'église Saint-Pierre, à Croix (Crechet), le lundi 7 mai 1894, à 8 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur Emile-Constant-Napoléon DESPRETZ, époux de dame Elise FRANCHOMME, décédé à Croix, le 5 avril 1894, dans sa 49e année, administré des Sacrements de notre mère la Ste-Eglise. Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un obit solennel du mois sera célébré en l'église Saint-Martin, à Roubaix, le lundi 7 mai 1894, à 8 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur Louis THIÉFART, décédé à Roubaix, le 6 avril 1894, dans sa 23e année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte Eglise. Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit Solennel du Mois sera célébré en l'église du Sacré-Cœur, à Roubaix, le lundi 7 mai 1894, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur Louis PARMENTIER, époux de Dame Léocadie LANSELLE, décédé à Roubaix, le 5 avril 1894, dans sa cinquante-cinquième année, administré des Sacrements de notre mère la Ste-Eglise. Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

BELGIQUE

Le mystère d'Anvers. — **Une nouvelle assurance.** — On rapporte que le directeur de la Compagnie d'assurance la Nationale a été entendu, mercredi, par M. le juge d'instruction Mechelynck. Il lui a été demandé des renseignements sur une assurance de 30.000 fr. que la détenue aurait jadis prise à son profit sur la tête de sa fille, Mlle Faber, alors âgée de 18 ans.
Beaufays, près Liège. *Une rencontre entre gardes et braconniers.* — *Un garde grièvement blessé.* — Trois gardes parcouraient le bois de M. Neef, bourmestre de Tiff, quand ils aperçurent des braconniers. Ceux ci se voyant découverts, déchargèrent leurs armes dans la direction des gardes puis s'enfuirent à toutes jambes. Heureusement personne ne fut atteint.
Les gardes poursuivirent les braconniers. A un moment donné, Widar, qui était en avant, fut sur le point de rejoindre l'un des braconniers. Au même instant, une détonation se fit entendre : c'était un autre braconnier qui venait de décharger son arme contre Widar. Le garde reçut toute la charge au bas du dos, et tomba, grièvement blessé. Ses compagnons le relevèrent et durent le transporter à sa demeure, à Beaufays.
La gendarmerie d'Esneux a ouvert une enquête. L'état du blessé n'est pas désespéré.
Mouscron. — *Le nouveau train express de Bruxelles.* — On sait que le nouveau train express, qui part de Bruxelles à 7 heures 50 soir, arrive à Mouscron à 9 h. 50. Malheureusement, il n'a pas de correspondance avec Tourcoing, Roubaix et Lille, ce qui cause un grand préjudice aux voyageurs de ces villes.
Il existe bien, en été, un départ de Mouscron, à 9 heures 56, mais le dimanche, le lundi, les jours de fêtes et lendemain de ces fêtes seulement. Ce train est mis à la disposition du chef de station, qui peut l'utiliser s'il le juge convenable.
Il semble que l'on pourrait, sans trop de difficulté, obvier à l'inconvénient que nous signalons, en faisant continuer jusqu'à Mouscron le train de Lille qui arrive Tourcoing, où il s'arrête, à 9 h. 38.
Nous soumettons cette proposition à la Compagnie du Nord, qui est toujours prête d'ailleurs à donner satisfaction aux voyageurs dans la mesure du possible.
— *Une tentative de vol.* — Dans la nuit de jeudi à vendredi, une cabaretière, la femme D..., demeurant au hameau du Haut-Judas ayant entendu du bruit, se leva et regarda par une tabatière. Elle aperçut deux individus dans la cour et en informa son mari qui descendit avec son fils.
A peine avait-il ouvert la porte de la cour que les noctambules prirent la fuite dans la direction de la Marlière, en tirant deux coups de revolver; mais, heureusement, ni le cabaretier, ni son fils, ne furent atteints. Pour pénétrer dans la cour, les malfaiteurs avaient brisé les charnières d'une petite porte séparant la cour d'un petit sentier. La gendarmerie a ouvert une enquête.
— *Arrestation d'un contumax.* — Les gendarmes Dekeyelaere et Deblende ont arrêté vendredi, vers midi, dans une ferme où il travaillait, un ouvrier du nom de Bruno Goeminne, né à Renaix lez Audenaerde, le 5 octobre 1853. Il s'était dérobé, en se réfugiant en France, à une peine de un an de prison à laquelle il avait été condamné le 16 octobre dernier par le tribunal correctionnel de Courtrai pour attentat à la pudeur.
— *Une société financière en fin d'exercice.* — Demain dimanche 6 mai, à deux heures de l'après-midi, se réunira, au café du Commerce, tenu par M. Jules Vandesteene, la société financière y établie. Sujet: fin d'exercice du conseil d'administration. Les 48 sociétaires représentant 123 livrets sont invités à la réunion dans laquelle seront répartis leurs parts et bénéfices. Le comité fait appel aux ouvriers désireux d'être membres de la société qui va se reconstituer.

BIBLIOGRAPHIE

AVIS A NOS LECTEURS
Salon du Champ-de-Mars et des Champs-Elysées

L'Œuvre d'Art, la revue artistique bien connue, à l'occasion des Salons du *Champ de Mars et des Champs Elysées*, fait paraître deux numéros exceptionnels, imprimés sur papier de luxe, reproduisant ces gravures hors-texte, format 30/40, les principales œuvres exposées aux deux Salons. Le prix des deux numéros réunis est de 4 francs, soit 2 francs l'un.
L'Administration de l'Œuvre d'Art s'est engagée à envoyer franco, sous tube carton, à tous nos lecteurs, les deux numéros des deux Salons, pour la somme de trois francs au lieu de quatre. Ceux de nos lecteurs qui voudront avoir en leur possession les principaux ouvrages exposés en ce moment, à Paris, aux Champs-Elysées et au Champ-de-Mars, n'ont qu'à en faire la demande, accompagnée d'un mandat-poste de 3 fr., à l'Administration de l'Œuvre de l'Art, 26, rue Feydeau, Paris.
L'Œuvre d'art paraît deux fois par mois et donne dans chacun de ses numéros ordinaires quatre gravures hors-texte, reproduisant les principaux chefs-d'œuvre des musées français et étrangers et des Salons annuels. La partie littéraire est confiée aux écrivains les plus aimés du public, à la tête desquels nous remarquons M. Henry Jouin, l'éminent secrétaire général de l'école des Beaux-Arts, lauréat de l'Institut. Le prix de l'abonnement à *l'Œuvre d'art* est de : un an 24 fr.; six mois 13 fr.; trois mois 6 fr. 50.
Les abonnés reçoivent, sans augmentation de prix, tous les numéros exceptionnels.
Les abonnés d'un an seulement reçoivent immédiatement, en prime gratuite, la superbe eau-forte *Pastorale* imprimée sur chine, format 63/90.
La même eau-forte *Pastorale* se vend 30 francs chez tous les marchands d'estampes.
Terminons en annonçant qu'il est envoyé un numéro ordinaire de l'Œuvre d'Art à toute personne qui en fait la demande accompagnée d'un franc en mandat ou timbres poste.

Mode illustrée. Sommaire. — Mantelet de jeune femme en dentelle et moire. — Toilette de dame âgée. — Robe en soie « Liberty » avec garniture de guipure. — Bonnet pour nouveau né. — Corset au crochet pour enfant de 1 à 2 ans. — Bottine au crochet pour petit enfant. — Deux dentelles au crochet pour ornements de layette. — Bavette au crochet. — Pèlerine en moire et dentelle. — Robe en foulard. — Robe en soie « Liberty » avec entre-deux de guipure. — Application de lacets sur tulle. — Capote pour petit enfant. — Deux galons brodés pour blouses, robes d'enfant, etc. — Empiècement de chemise (broderie Richelieu). — Capeline pour petite fille de 3 à 4 ans. — Corbeille triangulaire à papiers. — OBJETS DE LAYETTE : Lange en flanelle ; — Brassière en piqué ; — Jupon long en flanelle pour nouveau-né ; — Lit portatif et brassière ; — Tablier de jardin pour petite fille de 6 à 8 ans ; — Deux chemises ; — Robe pour enfant de 1 à 2 ans ; — Robe de chambre en flanelle pour enfant de 1 à 2 ans.
Paletot sans manches avec pèlerine. — Robe ornée de galons pour jeune femme. — Collet de voyage avec capuchon. — Layette : Tablier pour fillette de 10 à 12 ans; Robe brodée (courte) pour petit enfant; — Manteau de bain en flanelle pour nouveau-né; — Robe longue brodée; — Lange à boutons et bavette brodée; — Matinée en lainage; — Brassière pour enfant de 1 à 2 ans; — Robe longue en cachemire brodé. — Manteau long avec double pèlerine mobile et capeline. — Description de toilettes. — Modes. — Ameublement: Tissus pour tentures, rideaux et meubles. — Une bonne lecture. — Menu — Recettes de ménage. — Renseignements. — Supplément littéraire : L'Erreur du Lieutenant (suite). 37324d

Journal de la Jeunesse. — Sommaire de la 1118e livraison (5 mai 1894). — TEXTE : Enfant perdu, par Gustave Toudouze. — Les secrets de la prestidigitation : Expert en écriture, par Saint-J. de l'Escap. — Laminage et laminoirs, par Daniel Bellet. — Le lion et la souris. — Le serment de Paul Marcorel, par H. Meyer. — Un grand homme pressé. — Philémon et Baucis au Japon, par Comte Meyners d'Estrey. — Chaque numéro, 40 centimes.
ILLUSTRATIONS DE : A. Paris, Myrbach, Le Blant, etc.
ABONNEMENTS : Un an, 20 fr. Six mois, 10 fr.
Bureaux à la librairie Hachette et Cie, 79, boulevard Saint-Germain, Paris.

MODES

Mme C. GERARD, de Paris, a l'honneur d'informer les dames de la ville qu'elle fera dans les salons de l'Hôtel Ferraille, une exposition de ses derniers nouveaux modèles de chapeaux, les lundi 7 mai, de 9 heures à midi et de 2 heures à 6 heures et mardi 8 mai, de 9 heures du matin à 1 heure. 81607—37315

AVIS

Heures fixées par l'Administration municipale pour l'éclairage public, du 1er au 7 mai :
Allumage à 8 heures 1/2 du soir, extinction à 1 h. du matin.
L'allumage et l'extinction sont commencés un quart d'heure avant et doivent être terminés un quart d'heure après les heures fixées ci-dessus. 81532—37290

GOUVERNEMENT IMPÉRIAL OTTOMAN

Emprunt 4 0/0 de Fr. 40,000,000
avec garantie spéciale

Émission de 80,000 Obligations de 500 francs
Rapportant 20 fr. par an
Payables les 1er Janvier et 1er Juillet de chaque année
Remboursables au pair
DANS UN DÉLAI DE 64 ANS PAR VOIE DE TIRAGES AU SORT SEMESTRIELS

GARANTIE

Le Gouvernement Impérial Ottoman assigne et affecte au service de cet emprunt, d'une manière exclusive et inaliénable, jusqu'à parfait remboursement du capital nominal des obligations, le minimum garanti de Fr. 1.500 par kilomètre (soit Fr. 1.768.011) sur la redevance annuelle qui lui est due par la Compagnie d'exploitation des Chemins de fer Orientaux, dans les conditions stipulées à l'art. 4 de la convention du 22 décembre 1885.
Le réseau exploité par la Compagnie, sur lequel porte la redevance, a une longueur de 1.178 kilomètres 674 mètres.
La Compagnie d'exploitation des Chemins de fer Orientaux s'est engagée à verser directement cette redevance à la *Banque de Paris et des Pays-Bas, à Paris*, pendant toute la durée de son traité d'exploitation, c'est-à-dire jusqu'en 1958, époque à laquelle le présent emprunt devra être amorti.

Prix d'Émission : Fr. 425
JOUISSANCE DU 1er JANVIER 1894

PAYABLE comme suit:			
A la souscription	50 »	PRIX NET A VERSER Fr. 415
A la répartition du 18 au 23 mai	125 »	
Du 1er au 6 juin	125 »	
Du 1er au 6 juillet	115 »	
(Sous déduction de 10 fr., montant du coupon de juillet 1894).		

Les souscripteurs auront, à toute époque, la faculté de se libérer des termes à échoir, sous déduction d'un escompte au taux de 4 % l'an. Ceux qui useront de cette faculté au moment de la répartition bénéficieront d'un escompte de *un franc* par titre de 500 francs.
L'obligation entièrement libérée à la répartition ressort à *Fr. 414*; elle assure au souscripteur un revenu de *4,83 %* sans tenir compte du bénéfice de la prime de remboursement.

La Souscription sera ouverte le *10 Mai 1894*
à la BANQUE DE PARIS ET DES PAYS-BAS, 3, rue d'Antin;
à la BANQUE INTERNATIONALE DE PARIS, 3, rue Saint-Georges.

On peut souscrire dès à présent par correspondance
37319d

TAPIS & TENTURES
LINOLEUM
E. DUJARDIN & Cie
7, Rue du Vieil-Abreuvoir, Roubaix
Spécialité de MOQUETTES JACQUARD et BOUCLÉES
Prix de Fabrique
Foyers, descentes de lit, carpettes sur toutes dimensions, rideaux, portières, tapis de table. Peluche pour ameublement.
LINOLEUM FORT
2 fr. 50 le mèt. Parquets toile cirée 3m70 de largeur
Window Blinds ou store inaltérable pour croisées et vérandas pouvant se laver à l'éponge sans exiger le démontage.
La maison se charge de l'agencement des Châlets Bains de Mer
Le plus grand assortiment et le meilleur marché de la région.

CHRONIQUE COLOMBOPHILE

ROUBAIX. — Notre concitoyen M. Richard De Boeve, aviculteur à Roubaix, vient d'obtenir au concours de la société scientifique européenne, le Grand diplôme d'honneur et l'insigne d'honneur, pour son *Guide colombophile* contenant les gravures de toutes les races de pigeons et son *Traité pratique* de l'élevage de tous les pigeons en général, adoptés par le Ministre de la guerre, comme livres d'enseignement colombophile militaire.
ROUBAIX.— Dimanche 6 mai 1894 de 3 à 7 heures du soir. Inscription et mise en panier pour le concours de Clermont. Prix d'honneur 1 0 fr., organisé par l'Union fédérale colombophile au siège de la société le Pigeon gris, établie chez M. Arthur Royyn, rue Daubenton.
Mise par pigeon 1 fr. 50 c. : les pigeons à 0.50 participent aux prix d'honneur. Poule unique à 25 cent. Poule à 50 c. par 50 inscriptions. Poules facultatives à 1, 2, 3 et 5 francs. Marquage secret au moyen de la bague en caoutchouc doublée et soudée (J. Rosoor). Constatation obligatoire par l'appareil automa-